



# La Charte du parent correspondant

## Légitimité

Parent d'élève, il propose sa candidature auprès de l'enseignant ; il est choisi par la direction qui présente son choix à l'Apel pour une classe pour une année scolaire. Sont désignés un parent correspondant et un suppléant.

Si plusieurs parents se présentent, la priorité sera donnée aux nouveaux parents qui souhaitent s'engager dans la vie de l'école.

Il adhère au projet éducatif de l'établissement.

Il est disponible, ouvert, accueillant et discret afin de créer du lien entre les parents, l'équipe éducative et l'Apel. Il contribue à instaurer un climat de confiance réciproque.

## Mission

Représentant de toutes les familles de la classe, le parent correspondant :

- Siège au conseil d'établissement
- Assure le lien entre les familles, l'équipe éducative et l'Apel
- Participe à la mise en place d'actions éducatives, selon les besoins et les demandes, en lien avec l'équipe pédagogique et/ ou l'Apel.

## Rôle

Le parent correspondant a un rôle de :

- **Porte-parole** : il se fait connaître de l'ensemble des familles de la classe ; il fait remonter les questions, facilite la circulation de l'information entre les parents, l'enseignant, le chef d'établissement, le coordinateur de la vie scolaire, et le président de l'Apel.
- **Médiateur** : à la demande des parents ou d'un membre de l'équipe éducative, il intervient lorsqu'il y a une difficulté à régler, un conflit à aplanir
- **Lien** entre les familles et l'Apel: il informe l'Apel de toute question appelant une action éducative plus large ou plus concertée ; il informe ou aiguille les parents vers les personnes ou les services de l'Apel susceptibles de répondre à leurs besoins d'informations spécifiques.
- **Toute communication par envoi groupé**, en lien avec sa mission (sollicitation bénévolat APEL par exemple, relais de messages généraux etc...) aux parents de sa classe, sera toujours faite en masquant les noms des destinataires du message électronique en les incluant dans le champ « Cci – copie cachée). Dans ce cadre, il met en copie l'adresse mail de l'Apel [apel.st.31@gmail.com](mailto:apel.st.31@gmail.com)
- **Les groupes Whatsapp** ne sont pas autorisés afin de préserver les élèves et les enseignants ; il se peut que les discussions puissent être encombrées par des conversations qui ne concernent pas forcément le bien de la classe ou de l'enseignant.
- **Acteur** : selon les niveaux et les besoins, et en lien avec l'équipe pédagogique et l'Apel, le parent correspondant de classe peut collaborer à l'organisation d'une activité ou évènement proposé par l'Apel ou par l'établissement, en motivant et en mobilisant les parents de sa classe (pour la kermesse, par exemple).



# La Charte du parent correspondant



## Engagement

Le parent correspondant s'engage à :

- Représenter l'ensemble des parents de la classe
- Établir des liens avec les parents d'une classe et l'équipe éducative
- Agir au service des enfants et des parents
- Participer à la vie de l'établissement en lien avec l'Apel (relais des messages et appel à mobilisation pour les événements comme le marché de Noël, le loto, la kermesse, etc.)
- Respecter les personnes : enfants, parents, enseignants, vie scolaire, tout adulte de l'école
- Se montrer discret et respecter la confidentialité de ce qui peut lui être confié (propos, documents)
- Effectuer sa mission en lien avec l'Apel et lui rendre compte de son activité
- Respecter la présente charte
- Ne pas utiliser les données personnelles qui lui sont confiées à des fins commerciales ni à les diffuser à des tiers.

Ce qu'il doit éviter :

- Voir la classe uniquement au travers de son propre enfant
- Ne pas faire preuve d'objectivité / ne pas rester factuel
- Avoir une attitude critique et non constructive.



# La Charte du parent correspondant



## ***COUPON REPONSE DU PARENT CORRESPONDANT – ECOLE SAINTE THERESE – TOULOUSE***

Je soussigné(e).....m'engage à respecter la charte du parent correspondant pour l'année 2023-2024 dans la classe de ..... de mon enfant.....

Je m'engage à siéger au conseil d'établissement si je suis le parent titulaire (et pour remplacer le parent titulaire si je suis suppléant), à assurer le lien entre les familles, l'équipe éducative et l'Apel et à participer à la mise en place d'actions éducatives, selon les besoins et les demandes, en lien avec l'équipe pédagogique et / ou l'Apel.

Toulouse, le 9 octobre 2023

Signature, précédée de la mention « bon pour accord »